

<https://roanne.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article83>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Les concours de la Fonction Publique

- Adulte -

Date de mise en ligne : mardi 12 octobre 2021

Copyright © Centre d'Information et d'Orientation - Roanne - Tous droits

réservés

Il existe 3 fonctions publiques en France :

- La Fonction Publique d'Etat
- La Fonction Publique territoriale
- La Fonction Publique hospitalière

Les emplois de la Fonction Publique sont répartis en 3 catégories hiérarchiques, elles-mêmes constituées de très nombreux corps :

- Catégorie C : emplois d'exécution accessibles à partir du Diplôme National du Brevet (DNB) ou sans diplôme selon les concours
- Catégorie B : emplois d'application et de rédaction accessibles à partir du BAC validé (ou équivalent du bac)
- Catégorie A : emplois de direction, de conception et d'encadrement accessibles à partir d'un BAC+3 validé (licence et plus)

Quelles sont les conditions pour devenir fonctionnaire ?

Posséder la nationalité Française ou celle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat participant à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou Suisse

Jouir de ses droits civiques. Le cas échéant, ne pas avoir subi de condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Être en position régulière au regard des obligations du service national (attestations de recensement et participation à la journée d'appel à la préparation à la défense sont exigées)

Remplir les conditions d'aptitude physique à l'exercice de la fonction

Une fois que toutes ces conditions sont remplies, il faut évidemment réussir le concours d'entrée !

Les concours

Les concours externes sont ouverts à tous les candidats et les candidates qui remplissent les conditions d'âge et de diplôme requis pour le concours souhaité.

Les concours internes sont ouverts aux candidats et candidates qui travaillent déjà dans la fonction publique et justifient d'une certaine ancienneté.

Concours de catégorie A, B ou C

[Pour en savoir plus sur la Fonction Publique, cliquez ici !](#)

[Site des offres d'emploi de la Fonction Publique](#)

[Site spécialisé des offres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale](#)

Comment se passent les concours ?

Il y a les épreuves écrites, dites d'admissibilité, et les épreuves orales dites d'admission.

A l'écrit, vous n'échapperez pas à un QCM, à la dissertation et/ou à la note de synthèse.

A l'oral, vous passerez un à plusieurs entretiens devant un jury.

Et après ?

Dans la Fonction publique d'État, le recrutement est organisé au plan national. Les lauréats et les lauréates peuvent donc être affectés sur un poste dans une autre région. Mais il y a des exceptions. Par exemple pour les enseignants où le concours est académique. Lors de l'inscription, les candidats et les candidates émettent des vœux pour une affectation dans un département de l'académie. Une fois admis, l'affectation est faite en fonction du rang de classement au concours.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, les concours sont organisés au niveau local, par les établissements eux-mêmes. Un infirmier ou une infirmière par exemple est recruté(e) sur titre et non sur épreuves.

Dans la Fonction Publique Territoriale, les lauréats et les lauréates sont inscrits ou inscrites sur une liste d'aptitude qui leur permet de démarcher les collectivités territoriales proposant des offres d'emploi. La validité du concours est de 2 ans, le temps pour trouver une affectation.